

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à 18h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Paul SALVATICO, Maire**.

Ouverture de la séance : 18h 03

Présents : Mmes et MM. BEYT Fernand, CARTERY Cédric, FARAMOND Gérard, GASNIER Marta, MARTIN Suzy, PERES Pierre, PARDO Dominique, PTAK-VILLARDI Virginie, SALVATICO Jean-Paul, YECORA Dominique

Absent : CANCEL Philippe procuration à Fernand BEYT

1 - COMPTE RENDU DU 26 AOUT 2021 - Délibération

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des questions à émettre au sujet du compte rendu.

Mme Dominique YECORA demande que dans les informations et questions diverses le n°13 soit modifié : la dernière ligne peut à son avis porter à confusion.

Il faut donc lire : « la demande pourra être faite à la Mairie qui sera en mesure de transmettre les coordonnées du propriétaire ».

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

2 - RÉVISION TARIF SALLES COMMUNALES - Délibération

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'inflation et aux investissements supplémentaires concernant les salles communales les tarifs actuellement appliqués nécessitent une revalorisation.

Après concertation il a été décidé :

Salle des fêtes :

- La période Hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars
 - Résident : 1 jour 150€ - 2 jours 300€
 - Non résident : 1 jour 350€ - 2 jours 600€

- La période Estivale du 1^{er} avril au 31 octobre
 - Résident : 1 jour 140€ - 2 jours 280€
 - Non résident : 1 jour 300€ - 2 jours 560€
 - Le fourneau a été retiré
 - Utilisation de la chambre froide 20€
 - La cotisation pour le dépassement des charges est retirée
 - Si nécessaire la remise en état des locaux fera l'objet d'une facturation de 20€ de l'heure
 - La caution exigible reste à la somme de 700€

Salle Fabian :

- La période Hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars
 - Résident : 1 jour 50€ - 2 jours 80€
 - Non résident : 1 jour 100€ - 2 jours 160€

- La période Estivale du 1^{er} avril au 31 octobre
 - Résident : 1 jour 40€ - 2 jours 70 €
 - Non résident : 1 jour 80€ - 2 jours 140 €
 - La cotisation pour le dépassement des charges est retirée
 - Si nécessaire la remise en état des locaux fera l'objet d'une facturation de 20€ de l'heure.
 - La caution exigible reste à la somme de 500€

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

3 – AVENANTS TRAVAUX ÉCOLE – Délibération

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau concernant les avenants des travaux de l'école non inclus dans le budget lors de l'étude de marché.

Le montant se porte à la somme de 13 206,44 €

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

4 – RÉACTUALISATION DE LA SUBVENTION VERSÉE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE – Délibération

M. le Maire rappelle qu'il a été budgété la somme de 495€. Le montant de la subvention est de 33€ par enfant.

Nombre d'élèves inscrits à l'école de Martres 17 : $17 \times 33€ = 561€$

Différence de 66€

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

5 – DÉCISION MODIFICATIVE – Délibération

M. le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses n'ont pas été prévues au budget et qu'il est donc nécessaire d'établir une décision modificative :

- Prêt CAF 20 515€ remboursable sur 5 annuités de 3 420€ et 1 annuité de 3 415€
- Dans les dépenses de fonctionnement il faut ajouter au compte des subvention aux associations 66€ (coopérative scolaire) et déduire cette somme du compte travaux bâtiments
- Dans les dépenses investissement ajouter au compte remboursement CAF 4 000€ et déduire ce montant du compte bâtiments.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

6 – ATTRIBUTION CHÈQUES CADEAUX – Délibération

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant attribué.

Après concertation il a été convenu de revoir à la hausse l'attribution des chèques cadeaux : 160€ pour chaque agent.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Mme Dominique YECORA soulève le problème de l'affaissement de la chaussée rue de l'Eglise. M. Le Maire a fait le nécessaire auprès du SMEA qui doit venir effectuer les réparations, il s'agit d'une fuite d'eau sous la chaussée.

2 – Mme Marta GASNIER informe que le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

La personne en charge du recensement aura obligation d'assister à 2 demi-journées de formation. La population sera avertie par l'intermédiaire d'infomartre.

3 – Mme Marta GASNIER demande qu'un panneau 30km soit placé rue de l'église et Mme MAS demande des coussins berlinois

4 – M. Pierre PERES demande l'état d'avancement de la fibre optique. M. le Maire annonce qu'il y a un retard de mise en service de 6 mois. Un rendez-vous avec FIBRE 31 est prévu le 14 octobre afin d'obtenir les dernières informations.

5 – M. Pierre PERES demande si M. le Maire a obtenu les informations nécessaires quant aux autorisations données à M. POURTAU. A ce jour et malgré diverses pistes, aucun service n'a été en mesure de fournir une réponse.

6 – M. Pierre PERES demande s'il est possible de voir le changement de signalisation pour la priorité route de Pointis.

7 – M. le Maire souhaite installer des caméras devant la Mairie et au niveau du tri sélectif.

8 – M. le Maire fait part du premier devis reçu concernant le réfrigérateur pro Lieber pour la salle Fabian. Ce sujet sera porté en délibération lors d'un prochain conseil.

9 – M. le Maire informe que le groupe BEE BOP souhaite se produire sur la commune lors d'un concert. Le Conseil Municipal pense qu'il vaut mieux donner cette info à l'ALM qui fera le point avec le groupe et gèrera la manifestation.

10 – Mme Suzy MARTIN fait part du colis de Noël qui a été retenu par Mmes GASNIER, YECORA et MARTIN. Cette année il sera distribué à 45 de nos aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38